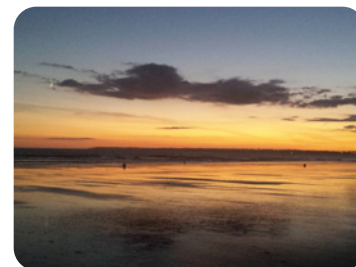


Pays nantais

SAINT-PERE-EN-RETZ ~ Noël 2020-Nouvel An 2021



Proximité de Pornic et des marais salants de Guérande Centre-bourg et commerces accessibles à pied



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Le Croisic (Océarium)
- ~ Guérande et sa cité médiévale
- ~ Nantes et le château des ducs de Bretagne
- ~ Les Machines de l'Île de Nantes



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés locaux de Noël
- ~ Visites artisanales et gastronomiques

Repas des deux réveillons de Noël et l'an
Soirées à thème (dansantes si fin des mesures Covid)



Les activités proposées peuvent être modifiées ou aménagées en fonction de la situation sanitaire

HÉBERGEMENT



Maison familiale et rurale
bâtie sur deux niveaux
Centre-bourg accessible à pied



Chambres de 2 à 3 lits,
équipées d'un lavabo



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne autonomie
(Voir page 4)



Pas de
chambre
de couple



Pas de
mobilité
réduite

GRUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
6 encadrants, 1 cuisinier,
3 personnes de service et d'hygiène

11 JOURS

du mercredi 23 décembre
au samedi 2 janvier

COÛT 1680 €

+ Adhésion 2020
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE 66,02 €



Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 4 semaines avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).
- ~ Une absence de risques sanitaires envers les autres participants (symptômes de la Covid 19, suspicion de contamination et/ou positif Covid 19 jusqu'à 14 jours avant le jour du départ).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où:

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit, ex : réajustement de traitement après analyses médicales, contrôle de saturation...)
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

www.alpha-picardie.fr

50 rue Riolan - 80000 Amiens

Tél. 03 22 92 68 76 - Fax 03 22 92 69 49

alpha.picardie@wanadoo.fr